



Mettre ma copine dehors

Par Visiteur

Bonjour,

je vis avec ma copine qui a une fille ,ce n'est pas ma fille.ca fait 1,5ans qu'elle vit chez moi et la situation devient infernale,on s entend plus ...Le bail est a mon nom d'ailleurs j'avais cet appartement avant de la rencontrer avec sa fille. On n'est meme pas declare en concubinage,elle a sa propre fiche d'imposition avec sa fille de 9ans.Je peux dire que son nom figure seulement sur la boite a lettre car je paie toutes les factures ,celle ci etant a mon nom. Suis en droit de la mettre dehors vis a vis des lois juridique?merci de votre aide

Par Visiteur

Bonjour monsieur,

Votre copine est occupante sans droit ni titre. Autrement dit, vous disposez de toutes les prérogatives pour l'expulser de chez vous.

Vous pouvez faire les choses proprement, c'est à dire que vous pouvez saisir le tribunal de grande instance en vue de la faire expulser.

Vous pouvez également la mettre dehors "manu militari" (mais sans violences physiques quand même). A cette fin, vous pouvez profiter d'une de ses absences pour changer la serrure et déposer ses affaires sur la palier.

Bien cordialement.